



Colocataire et part de loyer

Par sylvia51000

Bonjour, je vit en colocation avec une amie depuis 2009. nous avons l apl chacune. ces derniers mois ma colocataire as rencontrer des difficultes financieres. je me suis donc proposer de regler sa part de loyer 80?....est t il legal de moduler la part de loyer en fonction des revenus quand on est en colocation et qu en est t il de l apl dans ces cas la pour ma colocataire. car etant honnete j ai declarer ce changement de situation a partir de decembre. voyant que sa situation ne s arrangeais pas courant fevrier j ai repris le bail a mon seul nom. merci de vos reponses et bon samedi